République du SENEGAL

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OFFICE DES LACS ET COURS D'EAU

Appel d'Offres Ouvert (National) n° **14/2021/MEA/OLAC**

« TRAVAUX DE RESTAURATION DES LACS DE NIANTA ET KOUTANGO DANS LA REGION DE KAOLACK»

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « le Soleil » du 07 Décembre 2020.

L'OLAC a obtenu de l'Etat du Sénégal des crédits du BCI (Titre 6) et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du Marché résultant de l'Appel d'Offres n° **14/2021/MEA/OLAC**, portant sur les : **Travaux de restauration des lacs de NIANTA et KOUTANGO dans la région de Kaolack.**

L'OLAC sollicite, des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : (i)Faucardage et désencombrement du lac de koutango ; (ii) Mise en place de protection végétale par vétiver du lac de koutango et de la mare de Nianta ; (iii) Mise en place de vannes sur les ouvrages existants de koutango; (iv) Déblai et remblai compacté de la mare de Nianta; (v) Traitement de ravins de la mare de Nianta.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Directeur Général de l'OLAC et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC, quartier Boudiouck, km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis – Tel : 33 938 20 11, de 8h 00mn à 17h 00m du lundi au vendredi-E-mail : olac@olac.sn.**

Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité de financement : Accès à des financements tels que les avoirs liquides, lignes de crédits, autres que l'avance de démarrage éventuelle, attestée par une institution de bonne réputation d'un montant de de **deux cent millions (200 000 000) Francs CFA** ;

Chiffre d'Affaire Annuel moyen : Disposer d'un chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de construction d'un montant minimum **six cent millions (600 000 000)** Francs CFA qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) exercices (2018, 2019 et 2020) ;

Etats financiers : certifiés par un expert-comptable ou un cabinet comptable agréés par l'ONECCA pour les trois (03) exercices (2017, 2018 et 2019), démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme.

Expériences, Moyens humains Moyens matériels: Voir dossier d'Appel d'offres.

Une réunion préparatoire, suivie d'une visite de site sera organisée le **24 février 2021** à 09 heures précises. Le Lieu de rencontre : **Station services EDK de la ville de Kaolack.**

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : OLAC, Quartier Boudiouck-km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis –contre un paiement non remboursable d'une somme de **cinquante mille (50 000) francs CFA.** L'OLAC mettra à la disposition des candidats qui le demandent le fichier électronique du DAO sur présentation d'une clé USB et un exemplaire peut être consulté gratuitement sur place.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC_Quartier Boudiouck_km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis – au plus **tard le 18 mars 2021 à 10heures 00 mn précises**. L'ouverture des offres se fera le même jour à 10 heures 00 mn précises, à la salle de conférence de l'OLAC.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à **sept millions cinq cent mille (7 500 000) Francs CFA.** La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des finances et du Budget. La durée de validité de la garantie de soumission est de vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Fait à Saint-Louis, le 11 février 2021

Le Directeur Général de l'OLAC

M. Alioune Badara DIOP

Office des Lacs et Cours d'Eau du Sénégal (OLAC) Le Directeur Général

Alioune Badara DIOP